



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) **EP 1 270 843 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
02.01.2003 Bulletin 2003/01

(51) Int Cl.7: **E04F 13/06**

(21) Numéro de dépôt: **02447106.2**

(22) Date de dépôt: **04.06.2002**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE TR**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(72) Inventeur: **Dawance, Michel**
4121 Neupré (BE)

(74) Mandataire: **Claeys, Pierre**
Gevers & Vander Haeghen,
Holidaystraat 5
1831 Diegem (BE)

(30) Priorité: **08.06.2001 BE 200100392**

(71) Demandeur: **Metal Deploye Belge**
6000 Liège (BE)

(54) **Cornière de protection d'angle saillant**

(57) Cornière (1) de protection d'angle saillant formé, d'un premier côté, d'au moins une plaque (8) à revêtir d'un enduit pelliculaire (9), et, d'un deuxième côté, d'une paroi (10) à revêtir d'un enduit humide (11), comprenant une première aile (2) qui s'étend dans un premier plan et qui peut être fixée de manière ajustable sur ladite au moins une plaque (8), une deuxième aile (3) qui s'étend dans un deuxième plan de façon à couvrir

partiellement ladite paroi (10), et une partie de liaison (4) qui relie la première aile (2) et la deuxième aile (3) et forme un angle (5) entre elles, cet angle (5) étant en saillie par rapport à la première aile (2) d'une première distance (d) correspondant à une épaisseur dudit enduit pelliculaire (9), et par rapport à la deuxième aile (3) d'une deuxième distance (D) correspondant à une épaisseur dudit enduit humide (11). Figure 2

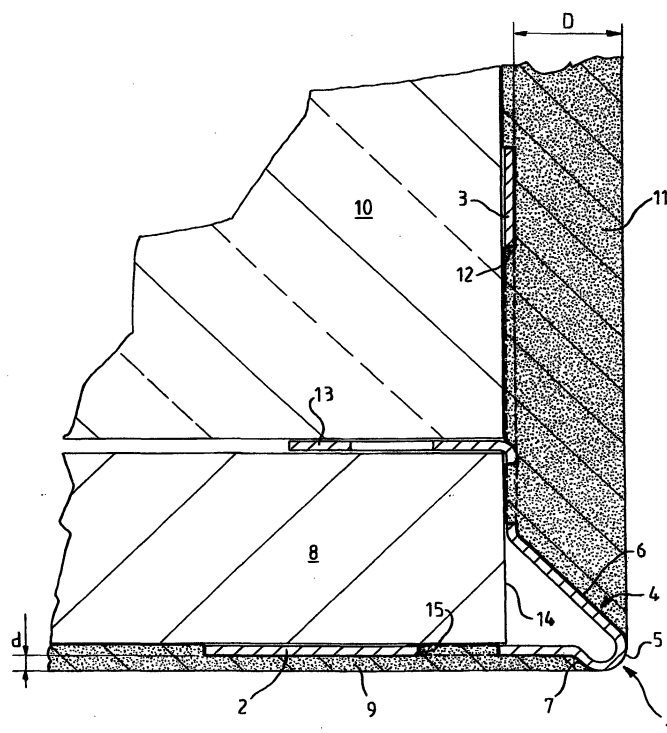


Fig. 2

EP 1 270 843 A1

Description

"Cornière de protection d'angle saillant"

[0001] La présente invention est relative à une cornière de protection d'angle saillant formé, d'un premier côté, d'au moins une plaque à revêtir d'un enduit pelliculaire, et, d'un deuxième côté, d'une paroi à revêtir d'un enduit humide.

[0002] On connaît de telles cornières qui sont destinées à finir les angles que présentent en particulier les embrasures de porte ou de fenêtre. Une ou des plaques préfabriquées, en particulier en plâtre, sont placées à l'intérieur de l'embrasure de façon qu'elles viennent se positionner sur le châssis de porte ou de fenêtre. Un enduit pelliculaire de l'ordre de 1 mm doit alors recouvrir cette plaque, tandis que les murs ou parois sont recouverts d'une manière traditionnelle d'une couche d'enduit humide d'une épaisseur qui peut varier par exemple de 6 à 10 mm d'épaisseur.

[0003] Les profilés existant sur le marché ne permettent pas de servir de cornières de protection qui offrent une finition parfaite dans les conditions décrites ci-dessus et qui permettent en outre un ajustement de la cornière de façon qu'elle soit parfaitement rectiligne et verticale.

[0004] La présente invention a pour but de résoudre ces problèmes et donc de mettre au point une cornière dite mixte qui permette d'ajuster celle-ci sur la plaque de plâtre pour obtenir un coin saillant du mur qui soit parfaitement rectiligne.

[0005] On résout ce problème suivant l'invention par une cornière de protection, telle qu'indiquée au début, qui comprend

une première aile qui s'étend dans un premier plan et qui peut être fixée de manière ajustable sur ladite au moins une plaque,

une deuxième aile qui s'étend dans un deuxième plan de façon à couvrir partiellement ladite paroi, et

une partie de liaison qui relie la première aile et la deuxième aile et forme un angle entre elles, cet angle étant en saillie par rapport à la première aile d'une première distance correspondant à une épaisseur dudit enduit pelliculaire, et par rapport à la deuxième aile d'une deuxième distance correspondant à une épaisseur dudit enduit humide.

Par sa fixation ajustable sur la plaque de plâtre disposée dans l'embrasure, on peut obtenir une cornière rectiligne et verticale qui rattrape les tolérances des ouvrages maçonnés. Cette disposition permet au plafonneur d'appliquer jusqu'à l'angle saillant une épaisseur de plâtre ou enduit humide uniforme et appropriée pour ce type de matériau.

[0006] Avantagusement, les première et deuxième ailes sont disposées perpendiculairement l'une à l'autre. Cette forme de réalisation convient particulièrement bien lorsque la plaque de plâtre est disposée à angle droit par rapport au mur à enduire. De préférence, entre

l'angle de la partie de liaison et la deuxième aile, la partie de liaison s'étend dans un troisième plan qui est disposé en oblique par rapport audit premier plan et audit deuxième plan. Suivant une forme de réalisation perfectionnée, ledit troisième plan forme un angle de 45° avec ledit premier plan et avec ledit deuxième plan.

[0007] Suivant une forme de réalisation particulièrement avantageuse de l'invention, la deuxième aile comporte des parties découpées repliées parallèlement au premier plan de la première aile, une extrémité de ladite au moins une plaque étant agencée entre la première aile, ces parties découpées repliées de la deuxième aile et une partie de la deuxième aile qui couvre partiellement une tranche de ladite au moins une plaque. De cette manière, on peut enserrer un bord de la plaque de plâtre dans la cornière, ce qui favorise sa fixation ajustée sur celle-ci.

[0008] D'autres formes de réalisation de la cornière suivant l'invention sont indiquées dans les revendications annexées.

[0009] D'autres détails et particularités de l'invention ressortiront de la description donnée ci-après, à titre non limitatif, d'une forme de réalisation de cornière suivant l'invention, avec référence aux dessins annexés.

[0010] La figure 1 représente une vue en perspective d'une cornière suivant l'invention.

[0011] La figure 2 représente une vue en coupe d'une cornière suivant l'invention.

[0012] Sur les différents dessins, les éléments identiques ou analogues sont désignés par les mêmes références.

[0013] Ainsi qu'il ressort des figures annexées, la cornière 1 de protection d'angle saillant suivant l'invention comprend une première aile 2 qui s'étend dans un premier plan et une deuxième aile 3 qui s'étend dans un deuxième plan différent du premier. Ces deux ailes 2 et 3 sont reliées par une partie de liaison 4, qui forme un angle 5 entre les deux ailes.

[0014] Dans la forme de réalisation illustrée, le plan de la première aile 2 est disposé perpendiculairement au plan de la deuxième aile 3 de façon à permettre de protéger un angle saillant droit, comme c'est fréquemment le cas dans des embrasures de porte et de fenêtre ou en présence de pilastres ou de saillies murales. Il est toutefois entendu que les plans des ailes 2 et 3 pourraient former un angle différent de 90° entre elles, par exemple pour protéger des embrasures de fenêtre ébrasées en biais.

[0015] Dans l'exemple illustré, l'angle 5 de la partie de liaison est arrondi. Cette partie de liaison comporte de part et d'autre de l'angle 5 une première aile de liaison 6 qui relie l'angle 5 à la deuxième aile 3 et une deuxième aile de liaison 7 qui relie l'angle 5 à la première aile 2. La première aile de liaison 6 s'étend dans un plan en oblique par rapport aux plans de la première aile 2 et de la deuxième aile 3. Dans ce cas-ci, ce plan forme un angle de 45° avec chacun des plans des première et deuxième ailes 2 et 3. La deuxième aile de liaison 7

s'étend dans le cas illustré parallèlement à la première aile de liaison 6 sur une courte distance et l'angle arrondi 5 est de forme semi-circulaire en section transversale.

[0016] Par cet agencement, l'angle 5 arrondi est à une de ses extrémités en saillie par rapport à la première aile d'une première distance d, qui dans l'exemple illustré est de l'ordre de 1 mm. A son autre extrémité l'angle 5 est en saillie par rapport à la deuxième aile d'une deuxième distance D, qui dans l'exemple illustré est de l'ordre de 6,5 mm. Ces distances sont données uniquement de manière exemplative et elles peuvent varier dans de larges limites, en fonction notamment des besoins pratiques en plafonnage là où l'angle saillant doit être protégé.

[0017] Une telle cornière est appelée "mixte" parce qu'elle permet la protection d'un angle saillant formé d'un côté d'une plaque 8, par exemple d'une plaque en plâtre, ou en tout autre matériau approprié, qui est à revêtir d'un enduit pelliculaire 9 lors du plafonnage, et de l'autre côté d'une paroi ou mur 10, qui est à recouvrir d'un enduit humide 11 traditionnel, assez épais.

[0018] Pour permettre un ajustement précis de la cornière suivant l'invention, telle qu'illustrée, il est prévu, dans l'aile 3, des découpes 12, les parties découpées 13 ayant été repliées parallèlement à l'aile 2, vers l'intérieur de la cornière.

[0019] Ainsi qu'il ressort en particulier de la figure 2, un bord de la plaque 8 peut ainsi être enfoncé entre l'aile 2 de la cornière, les parties découpées 13 en forme de pattes de l'aile 3 et l'extrémité, inférieure sur cette figure, de l'aile 3 contre laquelle peut venir buter la tranche 14 de la plaque 8.

[0020] La distance prévue entre les parties découpées 13 et la première aile 2 est variable en fonction de l'épaisseur de la plaque de plâtre utilisée.

[0021] Comme on peut le voir sur les figures, les ailes de la cornière suivant l'invention présentent avantageusement des perforations 15 qui sont destinées à permettre une pénétration de l'enduit lors du plafonnage et donc un bon ancrage de celui-ci sur la cornière 1.

[0022] La cornière 1 peut être réalisée en métal, matière plastique, ou n'importe quelle matière rigide appropriée. De préférence, on utilisera un produit laminé en métal ou alliage métallique qui pourra alors être soumis par exemple à des opérations de pliage, déformation et/ou découpage pour lui donner sa forme définitive.

[0023] La cornière 1 suivant l'invention peut être fixée de manière ajustable sur la ou les plaques 8 qui forment un côté de l'angle saillant à protéger. Dans l'exemple illustré la cornière est enfoncée le long d'un bord de la plaque 8 et elle peut ainsi être aisément ajustée dans une position tout à fait verticale en étant alignée par rapport au mur 10 contre lequel l'aile 3 est appuyée. Avantageusement la cornière 1 peut alors être déjà fixée définitivement sur la plaque 8, par exemple par agrafage, pour qu'il n'y ait plus de risque de déplacement inopportun de la cornière pendant le plafonnage. On peut toutefois aussi envisager que la fixation sur la plaque 8 aura

lieu par plafonnage uniquement.

[0024] Le plafonnage peut être ainsi pelliculaire du côté de l'embrasure de fenêtre et permettre l'application d'une épaisseur continue d'enduit humide du côté mur, en obtenant un angle fini, parfaitement rectiligne.

[0025] Il doit être entendu que la présente invention n'est en aucune façon limitée à la forme de réalisation illustrée et que bien des modifications peuvent y être apportées sans sortir du cadre des revendications annexées.

Revendications

1. Cornière (1) de protection d'angle saillant formé, d'un premier côté, d'au moins une plaque (8) à revêtir d'un enduit pelliculaire (9), et, d'un deuxième côté, d'une paroi (10) à revêtir d'un enduit humide (11),
comprenant
une première aile (2) qui s'étend dans un premier plan et qui peut être fixée de manière ajustable sur ladite au moins une plaque (8),
une deuxième aile (3) qui s'étend dans un deuxième plan de façon à couvrir partiellement ladite paroi (10), et
une partie de liaison (4) qui relie la première aile (2) et la deuxième aile (3) et forme un angle (5) entre elles, cet angle (5) étant en saillie par rapport à la première aile (2) d'une première distance (d) correspondant à une épaisseur dudit enduit pelliculaire (9), et par rapport à la deuxième aile (3) d'une deuxième distance (D) correspondant à une épaisseur dudit enduit humide (11).
2. Cornière suivant la revendication 1, **caractérisée en ce que** les première et deuxième ailes (2 et 3) sont disposées perpendiculairement l'une à l'autre.
3. Cornière suivant la revendication 2, **caractérisée en ce que**, entre l'angle (5) de la partie de liaison (4) et la deuxième aile (3), la partie de liaison (4) s'étend dans un troisième plan qui est disposé en oblique par rapport audit premier plan et audit deuxième plan.
4. Cornière suivant la revendication 3, **caractérisée en ce que** ledit troisième plan forme un angle de 45° avec ledit premier plan et avec ledit deuxième plan.
5. Cornière suivant l'une des revendications 1 à 4, **caractérisée en ce que** l'angle (5) de la partie de liaison (4) présente un arrondi.
6. Cornière suivant l'une des revendications 1 à 5, **caractérisée en ce que** la deuxième aile (3) couvre partiellement une tranche (14) de ladite au moins

une plaque (8).

7. Cornière suivant l'une des revendications 1 à 6, **caractérisée en ce que** la deuxième aile (3) comporte des parties découpées (13) repliées parallèlement au premier plan de la première aile (2), une extrémité de ladite au moins une plaque (8) étant agencée entre la première aile (2), ces parties découpées (13) repliées de la deuxième aile (3) et une partie de la deuxième aile (3) qui couvre partiellement une tranche (14) de ladite au moins une plaque (8). 5 10
8. Cornière suivant l'une quelconque des revendications 1 à 7, **caractérisée en ce qu'**au moins une aile (2, 3) présente des perforations (15). 15
9. Cornière suivant l'une quelconque des revendications 1 à 8, **caractérisée en ce qu'**elle est réalisée à partir de métal ou alliage métallique laminé, qui a été soumis à des opérations de pliage, déformation et/ou découpage. 20

25

30

35

40

45

50

55

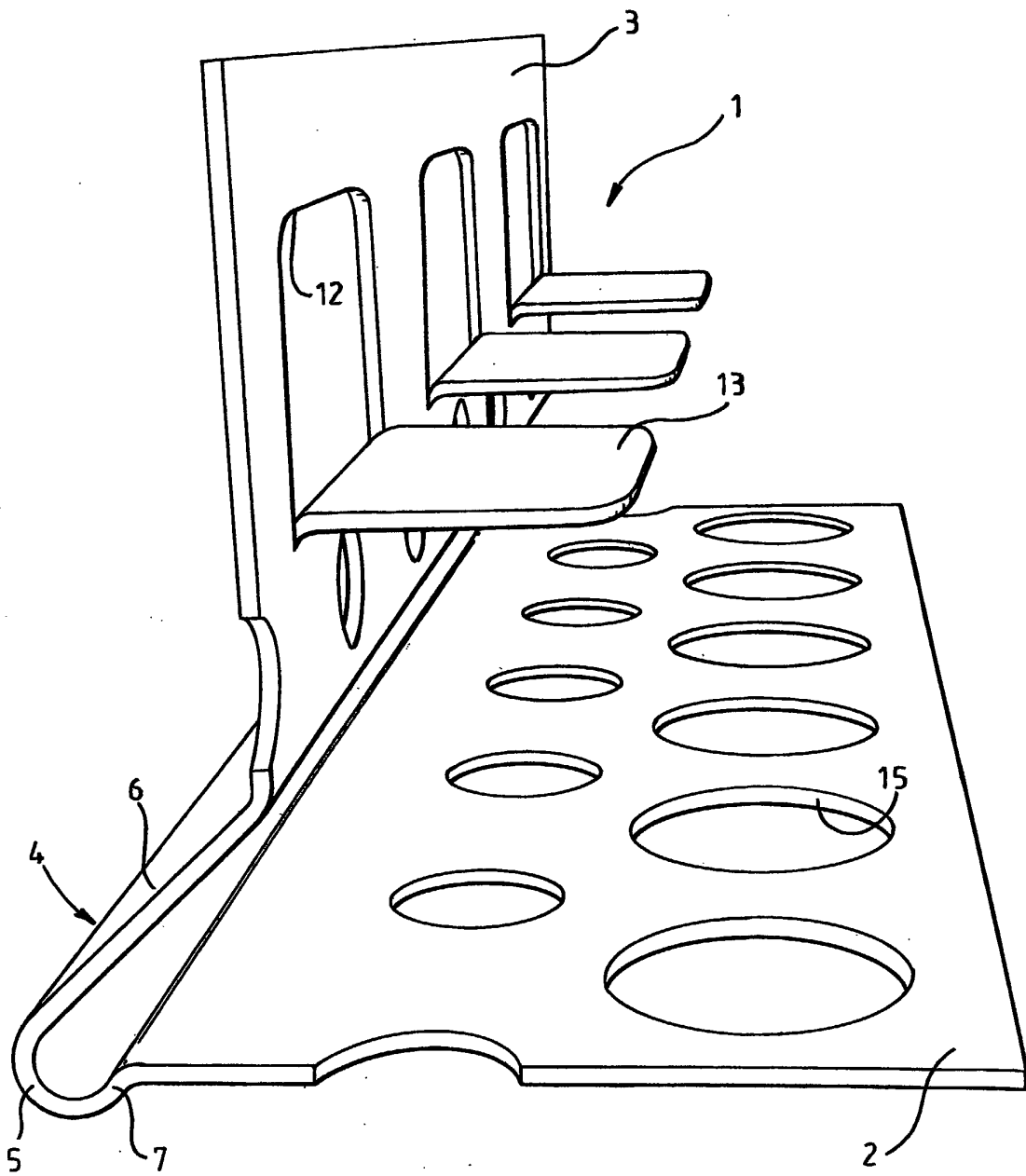


Fig. 1

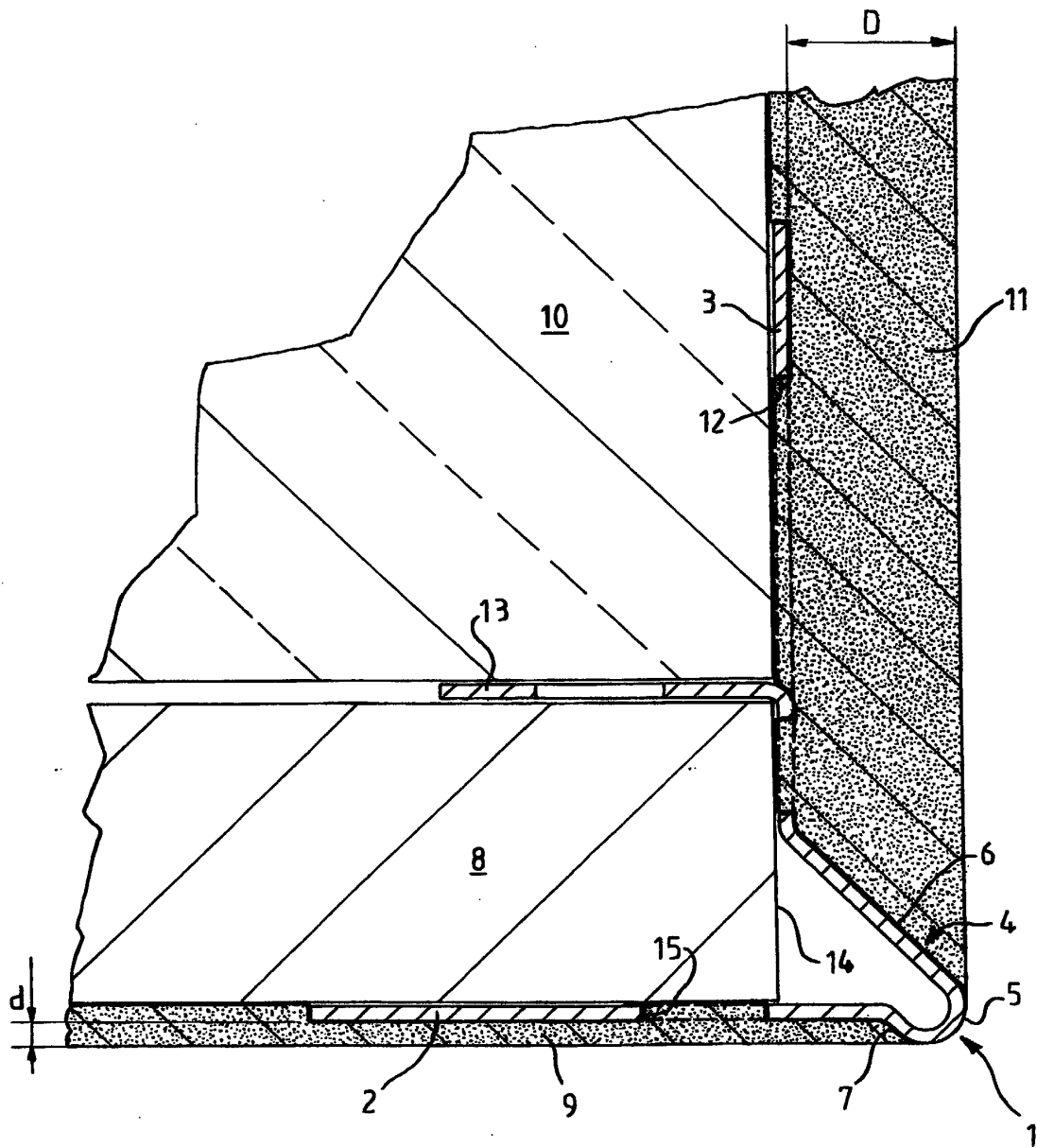


Fig. 2



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 02 44 7106

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
A	US 3 323 264 A (CROSS RICHARD G) 6 juin 1967 (1967-06-06) * le document en entier *	1,2,5-9	E04F13/06
A	US 1 615 972 A (BOWERS CLAUDE E) 1 février 1927 (1927-02-01) * le document en entier *	1,2,6-9	
A	US 1 708 688 A (BAUM ISAAC A) 9 avril 1929 (1929-04-09) * le document en entier *	1-3,6-9	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			E04F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 11 septembre 2002	Examineur Ayiter, J
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.02 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 02 44 7106

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

11-09-2002

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 3323264	A	06-06-1967	AUCUN	
US 1615972	A	01-02-1927	AUCUN	
US 1708688	A	09-04-1929	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82